
RÉUNION DU
TRIBUNAL

ITLOS/2020/RES.2

Le 7 octobre 2020

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Hambourg, 24 septembre – 7 octobre 2020

**Résolution sur la Chambre pour le règlement
des différends relatifs au milieu marin**

Le Tribunal international du droit de la mer,

Agissant conformément à l'article 15, paragraphe 1, de son Statut,

Notant qu'à la séance du 14 février 1997, le Tribunal a constitué en tant que chambre spéciale permanente la Chambre pour le règlement des différends relatifs au milieu marin,

Notant qu'il a défini le mandat de la Chambre dans sa résolution du 28 avril 1997,

1. *Constate* que la Chambre se compose de neuf membres et que, si le nombre des membres à même de siéger dans une affaire donnée tombe à moins de sept, de nouveaux membres seront désignés par le Tribunal de façon que ce nombre soit porté à sept au moins ;
2. *Constate* que le quorum requis pour les réunions sera de sept membres ;
3. *Constate* que la Chambre connaîtra des différends que les parties acceptent de lui soumettre concernant l'interprétation ou l'application de toute disposition :
 - a) de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer visant la protection et la préservation du milieu marin ;

b) des conventions et accords spéciaux relatifs à la protection et à la préservation du milieu marin visés à l'article 237 de la Convention ; et

c) de tout accord relatif à la protection et à la préservation du milieu marin conférant compétence au Tribunal ;

4. *Constate* qu'à la séance du 6 octobre 2020 le Tribunal a désigné, avec effet immédiat, les Membres du Tribunal ci-après pour siéger en qualité de membres de la Chambre :

M. le juge Jesus
M. le juge Yanai
M. le juge Kateka
M. le juge Attard
M. le juge Kittichaisaree
M. le juge Kolodkin
Mme la juge Infante Caffi
Mme la juge Brown
M. le juge Kamga

5. *Constate* que M. le juge Attard a été élu le 7 octobre 2020 Président de la Chambre par les membres de celle-ci;

6. *Constate* que le mandat de ces membres s'achève le 30 septembre 2023.

Adoptée le 7 octobre 2020